



APPEL D'OFFRES EXCEPTIONNEL DE RECHERCHE EN DERMATOLOGIE DU FONDS DE DOTATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DERMATOLOGIE ET DE UCB

Le Fonds de Dotation de la Société Française de Dermatologie (SFD) et la société UCB lancent un appel d'offres spécifique de **70 000 euros**. Les thématiques des projets de recherche attendus concerneront des **projets en lien direct avec l'amélioration du parcours de soin des patients souffrant de Psoriasis, Rhumatisme Psoriasique et d'Hidradénite Suppurée**. Ces projets n'auront pas pour objectif d'évaluer des approches médicamenteuses.

Cet appel d'offres, soutenu par le **laboratoire UCB**, suivra les mêmes règles et modalités que l'appel d'offres semestriel de la SFD, décrit ci-dessous. Les instructions pour la constitution du dossier sont les mêmes que l'appel d'offres semestriel de la SFD (voir rubrique concernée).

La date limite de soumission des demandes est fixée au 15 MARS 2025.

L'appel d'offres (AO) est destiné à soutenir des projets de recherche mono ou multicentriques dont la thématique doit être centrée sur l'amélioration du parcours de soin des patients souffrant de Psoriasis, Rhumatisme Psoriasique et d'Hidradénite Suppurée et n'auront pas pour objectif d'évaluer des approches médicamenteuses. Ces études, pertinentes vis à vis de l'homme, pourront porter sur des stratégies diagnostiques, de dépistage ou de prévention, des études épidémiologiques ou des évaluations de prise en charge.

Règles de financement

Cet AO s'adresse plus particulièrement aux équipes ne disposant pas d'un financement institutionnel et aux associations de formation médicale continue, mais également aux équipes institutionnelles (CNRS, INSERM, équipes universitaires ou autres). **La somme demandée pour financer un projet pourra aller jusqu'à 70 000 euros.**

Il est demandé qu'une même équipe ne dépose qu'un seul projet à l'AO de mars 2025. Si une équipe dépose deux projets, ces projets viendront en concurrence l'un de l'autre et seul un pourra être financé. Des projets faisant l'objet d'un cofinancement (PHRC, INCa...) peuvent être déposés mais le candidat doit argumenter et justifier ce cofinancement. Il est demandé de joindre au dossier de candidature, un fichier structuré détaillant le budget accordé ou demandé par l'organisme assurant le cofinancement. En l'absence de présentation de ce document, le principe de cofinancement pourra être remis en cause.

Le financement des projets exclut celui de personnel (hors vacations ponctuelles) ou d'achat de gros matériel. Le financement n'a pas non plus pour but de financer un étudiant en Master, Thèse ou Post-Doc (Cf. AO dédié de la SFD).



APPEL D'OFFRES EXCEPTIONNEL DE RECHERCHE EN DERMATOLOGIE DU FONDS DE DOTATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DERMATOLOGIE ET DE UCB

Règles de soumission

Le coordonnateur du projet, candidat à l'AO, doit être membre de la SFD. Le cas échéant, un membre de la SFD peut parrainer un chercheur non-membre de la SFD, qui souhaiterait présenter un projet dans le cadre de l'AO. Le rôle du parrain dans le projet de recherche doit être précisé dans la lettre d'accompagnement. Le projet doit être porté par une équipe française.

Le projet soumis doit être rédigé de manière concise en 1 document UNIQUE en PDF (plan détaillé dans le chapitre INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE) en précisant le rationnel de l'étude, l'hypothèse de travail, l'objectif de l'étude, la méthodologie et les résultats attendus. Le projet doit être rédigé en français. Il doit s'accompagner d'un résumé structuré de 3000 caractères maximum espaces inclus (Introduction-Objectifs-Matériel et méthodes-Résultats attendus) qui sera mis sur le site de la Société Française de Dermatologie pour les projets financés. La demande financière sera également publiée.

IMPORTANT : Au moment de la soumission de la demande de financement, il faudra prévoir le compte sur lequel sera versée la subvention en cas d'acceptation du dossier (Association, Contrat Tripartite, Université, Inserm ou autres).

Lors de la soumission du projet, le candidat à l'appel d'offres pourra signaler s'il le souhaite à titre indicatif les experts ou rapporteurs suggérés ou à éviter. Cette information sera transmise uniquement au Président du Conseil Scientifique (CS). Une déclaration des liens d'intérêt en rapport avec le projet de recherche devra également être fournie.

Engagement du candidat à l'AO :

Lors de la soumission, le candidat s'engage à accepter d'être sollicité comme expert par le CS si besoin, dans les 2 ans qui suivent le financement de son projet.

Si l'équipe a déjà eu un projet soutenu antérieurement par la SFD ou le FDD (même si ce n'est pas par le candidat lui-même) cela devra impérativement être précisé dans le dossier et le PDF de la publication éventuelle joint au dossier dans les documents annexes téléchargeables.

Toute publication, écrite, orale ou affichée, réalisée à partir d'un projet financé dans le cadre de cet appel d'offres, devra porter la mention du soutien du FDD de la SFD et d'UCB. Il est également recommandé qu'une fois les travaux réalisés, les résultats des projets financés fassent l'objet d'une présentation lors des Journées Dermatologiques de Paris.

Soumission des dossiers :

Les dossiers concernant cet AO sont soumis en ligne sur le site internet de la SFD. Ils devront être déposés sur le site de la SFD **entre le 1^{er} et le 15 mars 2025.**

Les instructions concernant la mise en ligne sont les mêmes que celles de l'AO classique de la SFD en précisant qu'il s'agit de l'AO du FDD sur « l'amélioration du parcours de soin des patients souffrant de Psoriasis, Rhumatisme Psoriasique et d'Hidradénite Suppurée ».

Des documents annexes peuvent être éventuellement joints si nécessaire, mais l'évaluation sera basée sur le document principal.

Un accusé de réception sera envoyé au candidat et le **site sera clos à minuit le 15 mars 2025.**

L'ensemble des dossiers soumis sera diffusé après la fermeture de la soumission à tous les membres du CS.



APPEL D'OFFRES EXCEPTIONNEL DE RECHERCHE EN DERMATOLOGIE DU FONDS DE DOTATION DE LA SOCIETE FRANCAISE DE DERMATOLOGIE ET DE UCB

Modalités d'évaluation et diffusion des résultats

Les projets sont évalués par le CS. **Le processus d'évaluation prend 2 à 3 mois.**

Le président du CS nomme au sein du CS un rapporteur par projet. Celui-ci choisira au moins deux évaluateurs extérieurs au CS qui expertiseront le projet selon une grille prenant en compte les items suivants :

- 1) L'originalité, la pertinence et l'intérêt scientifique
- 2) La faisabilité, notamment en termes d'adéquation du calendrier, du montant de la subvention et de la capacité de l'équipe à mener à bien le projet
- 3) La méthodologie (adéquation avec l'objectif et validité des méthodes proposées). Il sera également tenu compte de l'intérêt éventuel du projet en termes de Santé Publique ou de retombées pour le patient. La pertinence du budget sera également évaluée et devra être justifiée.

Le rapporteur à la réception des expertises, rédige une synthèse qu'il transmet au président du CS une semaine avant la séance plénière, accompagnée des expertises reçues.

L'évaluation et le classement des dossiers se fait en séance plénière du CS. Tous les membres auront eu connaissance de l'ensemble des dossiers. Chaque dossier est présenté par le membre du CS rapporteur du projet, avec les avis des experts sollicités, permettant la discussion par l'ensemble du CS, afin de décider de leur financement en fonction du classement.

En cas d'absence du rapporteur, celui-ci est joint par téléphone par le CS au moment de la réunion et aura impérativement transmis au président du CS, les expertises et son rapport de synthèse.

Si un membre du CS a un lien avec le projet, il ne participe pas aux débats.

Les dossiers évalués sont classés ensuite pour validation au Conseil d'administration et COPIL du FDD de la SFD et du Conseil d'administration de la SFD qui suivent la réunion du CS. Les résultats sont adressés par le président du CS aux porteurs de projet avec une note résumant brièvement le rapport de synthèse et l'avis du conseil scientifique, que le projet soit financé ou non.

Les noms des experts et des rapporteurs ayant évalué le projet ne sont pas communiqués au porteur du projet et les débats au cours de la séance plénière du CS sont confidentiels.

Les résultats sont publiés sur le site de la SFD et du FDD de la SFD. IL est demandé aux porteurs de projets financés de rédiger un résumé grand public pour mise en ligne sur le site du FDD.



APPEL D'OFFRES EXCEPTIONNEL DE RECHERCHE EN DERMATOLOGIE DU FONDS DE DOTATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DERMATOLOGIE ET DE UCB

INSTRUCTIONS POUR LES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

1) **Formulaire d'identification et de candidature** : préciser qu'il s'agit de l'appel d'offres exceptionnel FDD/UCB « sur l'amélioration du parcours de soin des patients souffrant de Psoriasis, Rhumatisme Psoriasique et d'Hidradénite Suppurée ».

2) **Lettre d'accompagnement/motivation** (le cas échéant, préciser le rôle du parrain membre de la SFD dans le projet)

3) **Résumé structuré pour publication**

Ce résumé de **3000 caractères maximum** comprend une introduction qui situe le projet, précise l'objectif du travail et son originalité, un chapitre de méthodologie exposant les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet, le déroulement envisagé de la recherche, les conséquences attendues à long terme.

4) **Liens d'intérêt en rapport avec le projet de recherche**

5) **Description du programme de recherche.**

La partie descriptive du programme de recherche devra comprendre **15 000 caractères espaces inclus maximum** suivra le plan ci-dessous et constituera un document en format PDF :

I- Titre précis de l'étude

II- Investigateur principal

- Co-investigateurs

- Lieu(x) de la recherche

III- Type d'étude

- Préciser s'il s'agit d'un essai thérapeutique, d'une stratégie diagnostique, de dépistage ou de prévention, d'une étude épidémiologique, d'une évaluation de prise en charge thérapeutique ou d'une étude physiopathologique.

- Préciser s'il s'agit d'une étude avec ou sans bénéfice individuel direct.

- Si l'étude relève de la loi Jardé, préciser le nom du promoteur de l'étude

- Préciser si le projet a été soumis pour avis à un CPP ou si cela est prévu.

IV- Introduction et état de la question en précisant la situation actuelle du sujet de recherche.

V- But du projet – objectif(s) poursuivi(s)

VI- Matériel et méthodes

- Critères d'inclusion et d'exclusion

- Calcul du nombre de sujets dans l'étude si applicable

- Description des méthodes utilisées

- Critères de jugement (principal, secondaire)

- Traitement des données et analyse statistique

- Indiquer la durée prévisible de l'étude.

VII- Résultats attendus et leurs retombées éventuelles

VIII- Capacité de l'équipe à mener le projet à terme



**APPEL D'OFFRES EXCEPTIONNEL DE RECHERCHE EN DERMATOLOGIE DU FONDS DE DOTATION DE
LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DERMATOLOGIE ET DE UCB**

6) Autres Documents :

Obligatoires :

Présentation détaillée de la demande financière avec justification

Préciser la nature des dépenses (vacation de personnel, matériel ou produits consommables de laboratoire, missions et déplacements).

Si l'étude dépasse un an, donner un budget prévisionnel annuel.

Préciser si l'étude bénéficie d'un cofinancement (demandé ou obtenu) et joindre le détail du budget déjà obtenu.

Préciser sur quel compte doit être versée cette bourse (Association, Contrat Tripartite, Université, Inserm ou autres)

- CV du candidat et liste des 5 principales publications des 5 dernières années du demandeur de la subvention et PDF des articles éventuels réalisés à partir de précédents projets financés par la SFD ou son Fonds de dotation.

Les documents 1 à 6 seront fusionnés pour constituer un seul et unique document PDF qui sera à télécharger sur le site de la SFD.

A la suite de la soumission, un email sera envoyé au candidat lui confirmant que son dossier a bien été reçu.